

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 22 JUIN, à 09 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 14 h 28).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / HOAREAU Jean-François (arrivé à 10 h 21 au Rapport n° 19/3-017) / CLAIN Claudette (arrivée à 09 h 21 au Rapport n° 19/3-003) / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / BELDA David / HOARAU Brigitte / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève (arrivée à 10 h 10 au Rapport n° 19/3-016) / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole / DUCHEMANN Yvette (arrivée à 09 h 30 au Rapport n° 19/3-004) / FIDJI Jean-Claude / VARONDIN Frédéric / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 09 h 11 après l'appel nominal) / ANILHA Fernande / LAGOURGUE Michel / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques / LATRA Sylvie / JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 09 h 21 au Rapport n° 19/3-003) / VITRY Faouzia

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

ORPHÉ Monique

À l'arrivée de sa mandataire (10 h 10 / Rapport n° 19/3-016)

ADAME Brigitte

À son départ (09 h 30 / Rapport n° 19/3-004)

HOARAU Brigitte

Pour toute la durée de la séance

PESTEL René Louis

ANDAMAYE Marie-Annick

MARCHAU Jean-Pierre

JAVEL François

LOYHER Jeanne

NAILLET Philippe

BARDINOT Sonia

HOARAU Serge

HO-SHING Cynthia

par BÉLIM Audrey

par BOMMALAIS Geneviève

par FIDJI Jean-Claude

par FRANÇOISE Gérard

par EUPHRASIE Didier

par CHOPINET Gérard

par MAILLOT Gérald

par HUMBLOT Nicole

par FONTAINE Gabrielle

par LESCAT Michel

par HUBERT Richenel

par TÉCHER Régis

Les membres présents, au nombre de 42 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code général des Collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de LOWINSKY Jacques en qualité de Président de Séance chargé de remplacer le Maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2018 : Rapports n° 19/3-017 (Budget Annexe de l'Eau), n° 19/3-021 (Budget de la Régie Affaires funéraires) – direction des débats et vote : MAILLOT Gérard –, n° 19/3-023 (Budget de la Régie Marchés et Droits de Place) – direction des débats et vote : MAILLOT Gérard – et n° 19/3-025 (Budget principal) – direction des débats et vote : VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini –.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(*) ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/3-028
ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
(*) ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/3-037
MAILLOT Gérard	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/3-041
DUCHEMANN Yvette	(déléguée/ Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/3-043
(*) NAILLET Philippe (*) LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard	(délégués/ CINOR)		
(*) HOARAU Serge			
DUCHEMANN Yvette NAILLET Philippe LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard	(déléguée/ Département) (délégués/ CINOR)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/3-044
(*) HOARAU Serge			
ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/3-049
LOWINSKY Jacques HOAREAU Jean-François BOMMALAIS Geneviève	(délégués/ Ville)	au titre de la SPL OPÉ	
(*) ADAME Brigitte KICHENIN Virgile CHOPINET Gérard BÉLIM Audrey ASSABY Maximilien			

CCAS Centre communal d'Action sociale  
OMS Office municipal des Sports  
EPFR Établissement public foncier de la Réunion  
SPL OPÉ Société publique locale « Oser pour l'Éducation »

CAP Club Animation Prévention  
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion  
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion

(\*) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193045-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

FOURNEL Dominique	arrivé à 09 h 11	après l'appel nominal
CLAIN Claudette JEAN-PIERRE Philippe	arrivés à 09 h 21	au Rapport n° 19/3-003
DUCHEMANN Yvette	arrivée à 09 h 30	au Rapport n° 19/3-004
BOMMALAIS Geneviève	arrivée à 10 h 10	au Rapport n° 19/3-016
HOAREAU Jean-François	arrivée à 10 h 21	au Rapport n° 19/3-017
BAREIGTS Éricka	sortie de 09 h 18 à 09 h 58	du Rapport n° 19/3-002 au Rapport n° 19/3-015
FOURNEL Dominique	sorti de 09 h 51 à 09 h 53	du Rapport n° 19/3-011 au Rapport n° 19/3-012
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	sortie de 09 h 57 à 10 h 07	du Rapport n° 19/3-015 au Rapport n° 19/3-016
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 16 à 10 h 24	du Rapport n° 19/3-017 au Rapport n° 19/3-018
MAMODE Nourjhan	sortie de 10 h 19 à 10 h 39	du Rapport n° 19/3-017 au Rapport n° 19/3-019
COUDERC Alain LESCAT Michel	sortis de 10 h 25 à 10 h 32	du Rapport n° 19/3-018 au Rapport n° 19/3-019
SILOTIA William	sorti de 10 h 25 à 10 h 45	du Rapport n° 19/3-018 au Rapport n° 19/3-023
DUCHEMANN Yvette	sortie de 10 h 26 à 10 h 43	du Rapport n° 19/3-019 au Rapport n° 19/3-023
LOWINSKY Jacques	sorti de 10 h 29 à 11 h 03	du Rapport n° 19/3-019 au Rapport n° 19/3-025
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 41 à 10 h 43	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
HUMBLOT Nicole	sortie de 10 h 41 à 10 h 45	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
EUPHRASIE Didier	sorti de 10 h 41 à 10 h 55	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 43 à 10 h 46	du Rapport n° 19/3-023 au Rapport n° 19/3-025
CADJEE Ibrahim	sorti de 10 h 44 à 10 h 55	du Rapport n° 19/3-023 au Rapport n° 19/3-025
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 46 à 10 h 54	au Rapport n° 19/3-025
ARLONDON Corine	sortie de 10 h 53 à 11 h 27	au Rapport n° 19/3-025
TÉCHER Régis	sorti de 11 h 36 à 11 h 45	au Rapport n° 19/3-025 (revenu après le vote)
ANNETTE Gilbert	sorti de 11 h 44 à 11 h 45	du Rapport n° 19/3-025 au Rapport n° 19/3-026
DOKI-THONON Lisianne HUBERT Richenel TÉCHER Régis	sortis de 11 h 45 à 11 h 53	du Rapport n° 19/3-025 au Rapport n° 19/3-030
HOAREAU Jean-François	sorti de 11 h 48 à 12 h 11	du Rapport n° 19/3-028 au Rapport n° 19/3-033
ANILHA Fernande	sortie de 11 h 52 à 11 h 56	du Rapport n° 19/3-029 au Rapport n° 19/3-031
FOURNEL Dominique	sorti de 12 h 07 à 12 h 16	du Rapport n° 19/3-032 au Rapport n° 19/3-036
CADJEE Ibrahim	sorti de 12 h 25 à 12 h 38	du Rapport n° 19/3-036 au Rapport n° 19/3-043
ISIDORE Marylise	sortie de 12 h 32 à 12 h 55	du Rapport n° 19/3-040 au Rapport n° 19/3-046
FIDJI Jean-Claude	sorti de 12 h 51 à 13 h 03	du Rapport n° 19/3-046 au Rapport n° 19/3-051
ANILHA Fernande	sortie de 12 h 57 à 13 h 00	du Rapport n° 19/3-047 au Rapport n° 19/3-050

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

(suite)

ARLONDON Corine	sortie de 13 h 00 à 13 h 20	au Rapport n° 19/3-051	
	sortie de 14 h 00 à 14 h 17	du Rapport n° 19/3-051 lors de la présentation de la Motion	
HOARAU Brigitte	partie à 09 h 30	au Rapport n° 19/3-004	<i>procuration à FIDJI Jean-Claude</i>
DUCHEMANN Yvette LATRA Sylvie	parties à 14 h 19	avant le vote de la Motion	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 1ER JUILLET 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 42 sur 55.

**OBJET**      **Impression de supports de communication**  
Approbation du projet et de la procédure  
Autorisation de lancer la consultation et de signer les actes

---

La Ville de Saint-Denis doit informer les Dionysiens de ses réalisations et doit dans ce cadre procéder à l'impression de différents supports de communication. Cela concerne les prestations suivantes :

- impression sur supports dits « print » (affiches, flyers, cartons d'invitation, etc.) ;
- impression sur tout autre support (tissu, plastique, carton) ;
- fourniture de supports tels que kakemonos, mâts, roll-up, bâches...

L'accord-cadre sera un accord-cadre de prestations et de services et de fournitures de biens donnant lieu à marchés subséquents à prix global et forfaitaire et à bon de commande, passé sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-2 et R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la Commande publique (CCP).

Il sera décomposé en trois lots :

- impression avec ou sans façonnage de documents divers (carton d'invitation, tract, flyer, affiche, etc.) ;
- fourniture et impression sur supports divers (grande affiche, kakémono, drapeaux, banderole, oriflamme...)
- fourniture et installation de matériel de stand pour activité événementielle standard ou spécifique (PLV, Roll-up, comptoirs, murs d'images, panneaux alu dibond ou plexi, etc.) ;

Il n'est pas prévu de montant minimum ni de montant maximum.

L'accord-cadre prendra effet à compter de la notification pour une durée d'un an.

Sauf dénonciation du pouvoir adjudicataire, l'accord-cadre est reconduit tacitement trois fois, pour une durée d'un an, sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 100 000 € pour le lot 1, 50 000 € pour le lot 2 et 150 000 € pour le lot 3 et par an soit un total annuel de 300 000 € pour l'ensemble des lots.

Le montant cumulé est de 1 200 000 € sur quatre ans.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le projet et le lancement de la procédure ;
- 2° de valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (article R. 2124-2 du CCP) ;
  - accord-cadre composé de trois lots (articles R. 2162-1 à R. 2162-14 du CCP) ;
  - accord-cadre à marchés subséquents pouvant donner lieu à bons de commande et à prix global et forfaitaire, sans montant minimum ni montant maximum ;
  - durée de l'accord-cadre : un an, reconductible trois fois de manière tacite par période d'un an, sans que la durée totale n'excède quatre ans ;
  - enveloppe budgétaire : 100 000 € pour le lot 1, 50 000 € pour le lot 2 et 150 000 € pour le lot 3 et par an, montant total de 1 200 000 € sur quatre ans tous lots confondus.
- 3° de m'autoriser ou mon représentant à lancer la consultation, à signer les marchés avec les soumissionnaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres, à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement de l'accord-cadre lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;
- 4° de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**OBJET**      **Impression de supports de communication**  
Approbation du projet et de la procédure  
Autorisation de lancer la consultation et de signer les actes

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/3-045 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet et le lancement de la procédure de consultation pour les prestations d'impression de supports de communication.

**ARTICLE 2**

Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :

- procédure d'appel d'offres ouvert ;
- accord-cadre composé de trois lots ;
- accord-cadre à marchés subséquents pouvant donner lieu à bons de commande et à prix global et forfaitaire, sans montant minimum ni montant maximum ;
- durée de l'accord-cadre : un an, reconductible trois fois de manière tacite par période d'un an, sans que la durée totale n'excède quatre ans ;
- enveloppe budgétaire : 300 000 € pour l'ensemble des lots et par an, montant total de 1 200 000 € sur quatre ans tous lots confondus.

### **ARTICLE 3**

Autorise le Maire ou son représentant à lancer la consultation, à signer les marchés avec les soumissionnaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres, à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement de l'accord-cadre lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

### **ARTICLE 4**

Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

### **ARTICLE 5**

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal.